



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES

Vingt-cinquième session

Kuala Lumpur, Malaisie, 27 février - 3 mars 2017

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR L'INCLUSION DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ POUR L'HUILE DE SON DE RIZ BRUTE DANS LA NORME POUR LES HUILES VÉGÉTALES PORTANT UN NOM SPÉCIFIQUE (CODEX STAN 210-1999)

(Préparé par l'Inde)

INTRODUCTION

L'huile de son de riz brute est obtenue par le procédé d'extraction au solvant et fait l'objet d'un raffinage chimique ou d'un raffinage physique afin de répondre aux spécifications d'une huile végétale de qualité comestible. Face à la demande mondiale d'huile en hausse actuellement, il est nécessaire de trouver d'autres ressources en huiles et graisses. L'huile de son de riz suscite un intérêt grandissant du point de vue de la santé et de la nutrition ainsi que de son application étendue à des fins industrielles. Dans son état naturel, l'huile de son de riz contient plusieurs constituants qui pourraient apporter des bienfaits pour la santé grâce aux composants tels que les tocophérols et tocotriénols, le c-oryzanol, les phytostérols, les polyphénols, le squalène, etc. De plus, l'huile de son de riz présente un très bon équilibre dans sa composition en acides gras, à savoir entre les acides gras monoinsaturés et les acides gras polyinsaturés/saturés. L'Inde est actuellement l'un des plus grands producteurs d'huile de son de riz, en compagnie de la Thaïlande et du Japon.

L'Inde contribue pour environ 23 % à la production totale mondiale de riz paddy. En termes de fabrication, l'Inde est le plus grand producteur d'huile de son de riz brute. La norme proposée favorisera des pratiques commerciales équitables, conformément aux différents accords internationaux.

La raison motivant la proposition de travaux est de réviser la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) afin d'inclure une note de bas de page précisant que la composition en acides gras de l'huile de son de riz figurant au Tableau 1 de la Norme CODEX STAN 210-1999 est applicable à l'huile de son de riz brute.

GÉNÉRALITÉS

Lors du CCFO24, à Melaka, en Malaisie, du 9 au 13 février 2015, la délégation de l'Inde a présenté le document de discussion CRD7 sur les paramètres de qualité de l'huile de son de riz brute pour inclusion dans la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999).

La délégation a expliqué qu'il n'était pas clair si l'huile de son de riz brute était visée ou non par la spécification pour l'huile de son de riz dans la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999). Elle a fait remarquer que les indices pour les intervalles de composition en acides gras pour l'huile de son de riz de la Norme étaient les mêmes que pour l'huile de son de riz brute et a proposé d'ajouter une note de bas de page indiquant : « y compris l'huile de son de riz brute ».

Ci-dessous figure la composition en acides gras proposée par l'Inde dans le document CRD7, après avoir testé plus de 100 échantillons d'huile de son de riz brute.

Acide gras	Huile de son de riz y compris l'huile de son de riz brute
C6:0	ND
C8:0	ND
C10:0	ND
C12:0	ND-0,2
C14:0	ND-1,0

C16:0	14-23
C16:1	ND-0,5
C17:0	ND
C17:1	ND
C18:0	0,9-4,0
C18:1	38-48
C18:2	21-42
C18:3	0,1-2,9
C20:0	ND-1,0
C20:1	ND-0,8
C20:2	ND
C22:0	ND-1,0
C22:1	ND
C22:2	ND
C24:0	ND-0,9
C24:1	ND
C18:1 t	ND
C18:2 t + C18:3 t	ND

Plusieurs délégations ont soutenu les nouveaux travaux, tandis que d'autres étaient d'avis qu'une description détaillée du problème était nécessaire pour pouvoir prendre une décision sur les nouveaux travaux. Il a été suggéré également de clarifier si l'huile de son de riz brute était destinée à la consommation humaine directe et d'examiner le besoin de viser toutes les huiles brutes de manière générale dans la section Description de la norme.

Le Comité est convenu que l'Inde préparerait un document de discussion, comprenant un document de projet, décrivant clairement le problème, conjointement avec une analyse des implications de l'amendement suggéré concernant l'huile de son de riz brute pour d'autres parties de la Norme, pour examen lors de sa prochaine session. La proposition devrait être basée sur les *Lignes directrices sur l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits* et inclure des informations telles que demandées par le CCFO lors de la proposition d'ajout de nouvelles huiles à la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999), comme convenu par le CCFO16.

La *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) fournit des spécifications pour les huiles végétales brutes. Ceci peut être déduit du fait que la norme comprend le Tableau 2 : Propriétés chimiques et physiques des huiles végétales brutes ; le Tableau 3 : Niveaux de desméthylstérois dans les huiles végétales brutes ; et le Tableau 4 : Niveaux de tocophérols et tocotriénols dans les huiles végétales brutes provenant d'échantillons authentiques (mg/kg) - qui tous visent les huiles végétales brutes. Par conséquent, il est clair que la Norme CODEX STAN 210-1999 est applicable aux huiles végétales brutes. Du fait du manque de clarté quant à la validité de la composition en acides gras de l'huile de son de riz figurant dans le Tableau 1 de la norme pour l'huile de son de riz brute, l'Inde a proposé d'ajouter une note de bas de page au Tableau 1 indiquant « y compris l'huile de son de riz », afin de préciser que la composition en acides gras est également applicable à l'huile de son de riz brute.

RECOMMANDATIONS

Le Comité est invité à examiner la proposition de réviser la Section 3.1, Tableau 1, de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) en ajoutant une note de bas de page pour préciser que la composition en acides gras de l'huile de son de riz est également applicable à l'huile de son de riz brute. Le document de projet figure en pièce jointe comme Annexe au présent document.

ANNEXE

DOCUMENT DE PROJET

**Révision de la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (Codex Stan 210-1999) :
Inclusion des paramètres de qualité pour l'huile de son de riz brute****1. Objectif et champ d'application des travaux proposés**

Réviser la Section 3.1, Tableau 1, de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) en insérant une note de bas de page précisant que la composition en acides gras de l'huile de son de riz est également applicable à l'huile de son de riz brute, en vue d'adopter des mesures adéquates qui contribuent à faciliter le commerce légitime.

2. Pertinence et actualité

Les travaux proposés entrent dans le cadre du mandat du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) : « **Élaborer des normes mondiales pour les graisses et les huiles d'origine animale, végétale et marine, y compris la margarine et l'huile d'olive** ».

L'huile de son de riz obtenue à partir du son de riz est une huile très saine et la sensibilisation croissante des consommateurs en matière de santé concernant la capacité des huiles comestibles à réduire les taux de cholestérol est susceptible de soutenir la croissance du marché de l'huile de son de riz jusqu'en 2023. Elle fait l'objet d'une promotion à l'échelle mondiale en tant que produit de première qualité ayant des propriétés antioxydantes et est disponible à des prix concurrentiels en comparaison de l'huile d'olive. On estime également qu'elle présente un équilibre optimal entre les acides gras monoinsaturés et les acides gras polyinsaturés, qui devrait lui conférer une durée de conservation supérieure à celle des produits de tournesol raffinés.

L'huile de son de riz suscite un intérêt grandissant du point de vue de la santé et de la nutrition ainsi que de sa vaste application à des fins industrielles. Dans son état naturel, l'huile de son de riz contient plusieurs constituants qui pourraient apporter des bienfaits pour la santé grâce aux composants tels que les tocophérols et tocotriénols, le c-oryzanol, les phytostérols, les polyphénols, le squalène, etc. De plus, l'huile de son de riz présente un très bon équilibre dans sa composition en acides gras, à savoir entre les acides gras monoinsaturés et les acides gras polyinsaturés/saturés.

L'Inde a un potentiel de production de 1,53 million de tonnes d'huile de son de riz. En 2014-2015, l'Inde a été le plus grand producteur d'huile de son de riz avec une production de 950 000 tonnes. La Chine a été le deuxième plus gros marché avec une production estimée à environ 200 000 tonnes en 2014. Les autres principaux marchés en 2014 ont été le Japon et la Thaïlande, avec une production estimée à plus de 80 000 et 50 000 tonnes, respectivement. La production d'huile de son de riz prédomine dans les pays asiatiques en raison de la grande disponibilité de riz paddy dans ces régions.

La *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) existante pose un obstacle au commerce de l'huile de son de riz brute pour ces pays, car elle n'inclut pas actuellement la composition en acides gras pour l'huile de son de riz brute. Quelques pays comme la Chine, l'Inde, la Thaïlande, le Japon, qui sont les principaux producteurs d'huile de son de riz, n'ont pas la possibilité de faire le commerce de l'huile de son de riz brute en raison de l'absence de clarté sur l'applicabilité de la composition en acides gras à l'huile de son de riz brute dans la Norme CODEX STAN 210-1999. Étant donné que ces normes représentent la référence internationale pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des mesures doivent être adoptées pour que l'absence de clarté sur l'applicabilité de la composition en acides gras à l'huile de son de riz brute ne devienne pas un obstacle technique au commerce. Par conséquent, la norme nécessite d'être examinée et révisée afin d'ajouter une note de bas de page précisant que la composition en acides gras du Tableau 1 de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) est également applicable à l'huile de son de riz brute. En outre, l'ajout de la note de bas de page n'aura pas d'incidence sur les autres sections de la Norme CODEX STAN 210-1999. Les Tableaux 2, 3 et 4 de la norme font déjà référence à l'huile de son de riz brute.

3. Principales questions à traiter

Ajouter une note de bas de page au Tableau 1 de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) afin de préciser que la composition en acides gras de l'huile de son de riz est applicable également à l'huile de son de riz brute.

4. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux

Cette proposition de nouveaux travaux est en concordance avec les critères suivants applicables aux produits :

Critère général

La protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

La composition en acides gras pour l'huile de son de riz brute n'a pas été définie dans la norme et constitue par conséquent un obstacle au commerce pour les pays ayant l'intention de faire le commerce de l'huile de son de riz brute. Les indices de composition en acides gras n'ont aucun rapport avec la sécurité de l'huile et la santé publique.

a) Volume de production et de consommation dans chaque pays ainsi que volume et structure des échanges entre pays.

La taille du marché mondial de l'huile de son de riz a été estimée à plus de 1,2 million de tonnes en 2015. La taille du marché mondial des huiles comestibles a été estimée à plus de 165 millions de tonnes en 2015. L'abondance de matières premières disponibles sous forme de riz, en particulier dans les pays asiatiques, explique les volumes de production plus élevés d'huile de son de riz dans ces pays. La production est principalement concentrée dans des pays tels que l'Inde, la Chine, le Japon, la Thaïlande et le Vietnam. Selon l'estimation de 2015-2016, le chiffre de la production d'huile de son de riz pour l'Inde était d'environ 950 000 tonnes.

Pour les autres pays, les données de production sont les suivantes :

Chine	200 000 tonnes
Japon	80 000 tonnes
Thaïlande	50 000 tonnes
Autres	220 000 tonnes

b) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en découler.

La plupart des réglementations nationales n'ont pas de règlement pour la composition en acides gras de l'huile de son de riz brute. Dans de tels cas, la Norme CODEX STAN 210-1999 devient le point de référence pour cette information. Le manque de clarté quant à l'applicabilité de la composition en acides gras du Tableau 1 de la Norme CODEX STAN 210-1999 à l'huile de son de riz brute devient une entrave au commerce international de l'huile de son de riz brute.

c) Potentiel commercial aux plans international ou régional.

L'huile de son de riz est une huile comestible offrant de multiples bienfaits pour la santé, qui nécessite une promotion mettant en avant son utilisation comme huile comestible. La consommation d'huile de son de riz devrait augmenter au cours des années à venir, en raison de la sensibilisation croissante des consommateurs à ses bienfaits pour la santé et à sa composition bénéfique. Les travaux proposés permettront à des pays comme l'Inde, la Thaïlande, le Japon, la Chine, etc. de faire le commerce de l'huile de son de riz brute. Étant donné que l'huile de son de riz est produite principalement dans la région asiatique, la révision proposée à la norme stimulera le commerce de l'huile de son de riz brute pour cette région. Elle aidera également d'autres pays producteurs comme le Vietnam à adhérer à la norme.

d) Aptitude du produit à la normalisation

La Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CODEX STAN 210-1999) est en vigueur depuis 1999. La production et la consommation d'huile de son de riz n'ont augmenté que récemment, avec une demande en hausse progressive au niveau mondial. C'est pourquoi il est nécessaire d'inclure la composition en acides gras de l'huile de son de riz brute dans la norme afin de faciliter le commerce de l'huile de son de riz brute et de supprimer tous obstacles au commerce pour les pays producteurs.

e) Existence de normes générales en vigueur ou en projet couvrant les principales questions relatives à la protection des consommateurs et au commerce.

Comme indiqué ci-dessus, ceci aidera le commerce international. L'huile de son de riz est une huile saine à laquelle les consommateurs auront ainsi accès et dont ils pourront bénéficier.

f) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par l'(les) organisme(s) international(aux) intergouvernemental(aux) pertinent(s).

Les pays producteurs d'huile de son de riz sont en nombre très limité et à cet égard, il s'agit d'une nouvelle norme pour l'huile de son de riz. L'Inde est le premier pays à faire cette proposition.

5. Pertinence au regard des objectifs stratégiques du Codex

L'amendement proposé à la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) en incluant une note de bas de page à la Section 3.1, Tableau 1, de la norme du Codex est en phase avec l'objectif stratégique visant à promouvoir l'application maximale des normes du Codex par les pays dans leur législation nationale et à faciliter le commerce international en protégeant la santé des consommateurs. Cette proposition s'inscrit dans le Plan stratégique 2014-2019, Objectif 1.1 : Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius.

6. Information sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex

Les nouveaux travaux ont pour objet la révision de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999).

7. Identification de tout besoin et de la disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Aucun.

8. Identification de tout besoin de contributions techniques à la norme en provenance d'organismes extérieurs, afin que celles-ci puissent être programmées

Aucun identifié.

9. Calendrier proposé pour la réalisation des nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour adoption à l'Étape 5/8 et la date proposée pour adoption par la Commission

- Approbation comme nouveaux travaux par la CAC40 2017.
- Examen de l'Avant-projet d'amendements à l'Étape 4 par le CCFO26 en 2019.
- Adoption à l'Étape 5/8 lors de la CAC42 en 2020.